

Fiche conjugaison : Organisation des temps

Objectif : Nous allons essayer de comprendre comment s'organisent les différents temps au mode indicatif. La « logique » de cette organisation est également valable pour le mode subjonctif.

1/ Temps simples et temps composés

Il y a 4 temps simples : présent, passé simple, imparfait et futur.

On appelle « temps composés » les temps qui se conjuguent au moyen d'un auxiliaire et d'un participe passé. Il y a 4 temps composés : le passé composé, le passé antérieur, le plus-que-parfait et le futur antérieur.

Ex : J'ai mangé. Le verbe « manger » est conjugué au passé composé. Ainsi, il y a d'abord l'auxiliaire « avoir » (ai) suivi du participe passé du verbe « manger » (mangé).

2/ La logique des temps

Ce n'est pas un hasard s'il y a autant de temps composés que de temps simples, car les temps composés sont construits sur la base des temps simples.

A tout temps simple correspond un temps composé. Par exemple, sur la base du présent (temps simple) on construit le passé composé (temps composé) car l'auxiliaire est conjugué au présent.

Ex : j'ai mangé – l'auxiliaire « avoir » est conjugué au présent (j'ai, tu as, il a, etc.), suivi du participe passé.

Temps simples	Temps composés correspondants
Présent	Passé composé (aux. conjugué au présent)
Passé simple	Passé antérieur (aux. conjugué au passé simple) Ex : Il eût mangé
Imparfait	Plus que parfait (aux. conjugué à l'imparfait) Ex : Il avait mangé
Futur	Futur antérieur (aux. conjugué au futur) Ex : Il aura mangé

Conclusion : Il suffit de connaître les temps simples (et particulièrement la conjugaison de « être » et « avoir », qui jouent le rôle d'auxiliaires aux temps composés) pour en déduire le temps composé correspondant (remarquez que les noms des temps composés sont « proches » de ceux des temps simples : futur › futur antérieur ; passé simple › passé antérieur,...)